284 Débats parl. Québec
Bibliothèque du Séminaire de Québec

Débats des Communes.

CINQUIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

BIBLIOTHÈQUE S.M.E. 1964 Séminaire de Québec
BIBLIOTHÈQUE S.M.E. QUÉBEC

DISCOURS

DE

M. T. C. CASGRAIN, M.P.

SUR

LE BUDGET

OTTAWA, JEUDI, 19 AVRIL 1900

M. T. C. CASGRAIN (Montmorency): M. l'Orateur, je n'ai pas l'intention de suivre l'honorable député qui m'a précédé, cet après-midi, (M. Davis), dans ses pérégrinations à travers le Canada. Dans un discours assez long, il a même voyagé de Londres à Paris, de Winnipeg à Constantinople. Et partout il a rencontré sur son chemin un spectre ; le spectre de l'honorable député d'Assiniboïa-ouest (M. Davin). Je ne sais ce que ce monsieur lui a fait; mais je crois que l'honorable député qui a parlé cet après-midi, a dû le rencontrer dans quelque circonstance, où ce monsieur lui a administré ce qu'on appelle vulgairement, une volée de bois vert.

En écoutant le long discours de l'honorable député, il m'est venu à la pensée les paroles prononcées dans cette Chambre, il n'y a pas longtemps, par l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton). Ce monsieur, parlant sur la motion qu'il avait présentée au sujet des discours prononcés ici et de leur longueur généralement démesurée, nous a déclaré que depuis vingt ans, le ton de la discussion a singulièrement baissé dans cette Chambre; tellement baissé, que non seulement nous avons perdu le respect de ceux qui nous écoutent ici, mais encore le respect de l'électorat tout entier.

Je ne sais si l'honorable député de Norfolk-nord avait dans l'esprit, lorsqu'il a parlé ainsi, le discours que devait faire cet après-midi, l'honorable député de Saskatchewan (M. Davis) ; mais il est certain qu'un tel discours n'est pas de nature à relever le ton des délibérations de cette Chambre. Je ne donnerai qu'un exemple de la manière dont l'honorabdle député a traité ses collègues. S'il est un homme qui commande le respect général non seulement dans cette Chambre, mais encore du pays tout entier par les services qu'il a rendus, par la vigueur intellectuelle et physique qu'il déploie encore tous les jours pour son pays, c'est bien l'honorable chef de l'opposition (sir Charles Tupper). Or, l'honorable député de

Saskatchewan, n'a pas trouvé de comparaison plus élégante à son adresse que celle d'un chien qui hurle à la lune. Eh bien ! M. l'Orateur, nous pouvons juger par cette comparaison, du ton général du discours de l'honorable député.

En l'entendant, cet après-midi, je me suis rappelé l'observation que fit un jour un étranger qui écoutait parler quelques-uns des députés de cette Chambre, et entre autres, je crois, mon honorable préopinant qui vient de l'ouest (M. Davis). Après l'avoir entendu, il se dit: "Je reste encore d'opinion que les hommes sages sont venus de l'Orient." Je ne veux pas dire, par là, monsieur, qu'il n'y a pas dans les territoires du Nord-Ouest beaucoup d'hommes sages, beaucoup d'hommes qui méritent la confiance du public et qui représentent dignement dans cette Chambre les intérêts de leurs commettants; mais tous ceux qui ont entendu l'honorable député de Saskatchewan, cet après-midi, ses amis comme ses adversaires, ont dû remarquer que ce que je dis est absolument vrai. Si nous continuons à discuter la chose publique de la manière dont elle a été discutée aujourd'hui, nous allons rabaisser le ton des délibérations de cette Chambre, et, comme l'a dit l'honorable député de Norfolk-nord, nous perdrons non seulement le respect de ceux qui nous écoutent, mais encore le respect de l'électorat.

L'honorable député a parlé des promesses qui ont été faites par le parti libéral avant qu'il arrivât au pouvoir en 1896. Pour lui, quelques-unes de ces promesses n'ont pas été faites; mais celles qui ont été faites ont été remplies depuis la première jusqu'à la dernière. Je m'étonne de lire dans *La Patrie*, de Montréal, un rapport d'un discours qui a été fait hier soir par un homme considérable du parti libéral, l'honorable sénateur Dandurand, un homme que j'estime beaucoup d'ailleurs. Ce monsieur s'est aventuré de dire que le parti libéral avait rempli exactement toutes les promesses qu'il avait faites à l'électorat en 1896. On ne peut guère s'étonner d'entendre faire de pareilles déclarations devant un club où les paroles que l'on prononce comportent plus ou moins de responsabilité. Il n'en est pas de même, lorsqu'il s'agit d'un ministre de la Couronne —sans portefeuille, il est vrai—qui vient déclarer ici que le parti libéral a rempli toutes les promesses qu'il a faites. Je fais allusion à un honorable ministre qui n'est pas en ce moment, dans la Chambre, l'honorable député de Québec-ouest (M. Dobell); je pense bien qu'il arrivera vers les dix heures, souriant comme d'habitude, et alors on pourra lui répéter ce que j'ai dit. D'ailleurs, je ne veux rien lui dire de désagréable, mais simplement discuter ce qu'il a dit l'autre soir ici.

J'ai été surpris d'entendre l'honorable député déclarer l'autre jour devant cette Chambre, que le parti libéral avait rempli toutes les promesses qu'il avait faites à l'électorat du Canada, que le gouvernement avait tellement bien rempli toutes ses promesses que lui, ancien conservateur, et qui l'a été jusqu'à la dernière heure en 1896, que lui, dis-je, ancien conservateur avait ouvert les yeux comme l'avait fait tout le peuple du Canada, et qu'après dix-huit années le peuple canadien avait enfin fini par voir clair. Il y a des promesses qui ont été faites par le parti libéral et que j'appellerai des promesses implicites parce que l'on ne les a pas exprimées en termes formels devant l'électorat. En parlant de ces promesses que j'appelle implicites cela me conduit à traiter des déclarations faites par le député de Québec-ouest (M. Dobell).

L'honorable député représente non seulement sa division électorale, mais comme membre du gouvernement il représente aussi le district de Québec. Or, il y a un sujet qui intéresse vivement la ville et le district de Québec, je veux parler de l'établissement de la ligne rapide. Je lui demanderai ici si les promesses qu'il a faites au sujet de l'établissement de cette ligne rapide ont été remplies ? Cet honorable député a pourtant déclaré devant cette Chambre que nous pouvions compter sur cette ligne. Or quelle est la position dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Mais tout d'abord quelle était la promesse implicite que le parti libéral avait fait au peuple du Canada à propos de cette question ? Devant cette assemblée l'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) n'a-t-il pas, si je me rappelle bien la substance de son discours, protesté contre l'extravagance du gouvernement conservateur qui demandait le vote d'une subvention de $750,000 pour l'établissement de la ligne rapide ?

L'honorable premier ministre n'avait rien de mieux à dire pour aider cette entreprise, que de prétendre que l'établissement de cette ligne était impossible à raison du danger que présentait la navigation dans le fleuve Saint-Laurent. Le parti conservateur a-t-il craint ce danger ? Au contraire, je trouve qu'il n'a pas hésité de faire voter cette somme de $750,000 pour assurer cette entreprise, et personne dans le temps n'a trouvé à redire de l'action du gouvernement. Cette politique a été approuvés non seulement par la majorité des électeurs les plus directement intéressés mais aussi par la masse du peuple canadien. Cette Chambre, à la demande du gouvernement, a voté à l'unanimité et malgré mes honorables amis qui sont aujourd'hui au pouvoir, cette subvention de $750,000. Une loi fut passée à l'unanimité puis les ministres conservateurs s'abouchèrent avec une compagnie d'hommes d'affaires très influents et très importants, et un contrat fut signé ; il ne restait plus qu'à obtenir l'appprobation du Gouverneur général en conseil. C'est alors que ces messieurs arrivèrent au pouvoir, et fidèles à la promesse implicite qu'ils avaient faite, ils ont trouvé des raisons pour les justifier pour ne pas conseiller au Gouverneur général de donner son approbation à

ce contrat. Ils alléguèrent une raison d'économie. Par ce qui est arrivé plus tard on peut bien sourire en présence de cette raison d'économie.

Un autre motif, c'était qu'il n'y avait pas dans ces steamers assez de place pour le fret. Dans tous les cas, pour une raison ou pour une autre, ces messieurs refusèrent de donner suite au contrat qui avait été préparé. Ils prétendirent aussi qu'ils pourraient assurer l'établissement d'une ligne rapide moyennant une subvention de $500,000. Qu'est-il arrivé ? L'honorable député de Québec-ouest s'aboucha avec des gens de Londres qui, au point de vue financier, n'étaient pas en position de faire réussir ce projet. En effet, tout le monde savait très bien dans le temps que les messieurs Peterson, Tait et Compagnie n'avaient pas les ressources financières nécessaires pour mener à bonne fin cette grande et importante entreprise qui devait faire tant de bien au Canada. L'honorable député de Québec-ouest dans son zèle,—je veux croire qu'il était sincère dans tout ce qu'il faisait,—traversa à plusieurs reprises l'océan, mais quel a été le résultat de toutes ses négotiations, de tous ses voyages ? Le résultat a été absolument nul, et aujourd'hui lorsque nous demandons, comme je l'ai fait l'autre jour, à l'honorable ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) si on pouvait espérer voir l'établissement de cette ligne rapide, il a répondu, en donnant, non pas une raison d'économie comme celle produite en 1897, mais en disant que l'état des choses a tellement changé, que les embarras causés par la guerre en Afrique sont tellement grands qu'il n'y a plus moyen de songer à l'établissement de cette ligne rapide.

Comme je l'ai dit il y a un instant, s'il y avait dans la Confédération canadienne des gens intéressés à voir établir cette ligne rapide, c'était bien les électeurs de Québec-ouest, c'était bien les électeurs du district de Québec qui attendaient la réalisation de ce projet comme un événement devant procurer les plus grands avantages, non seulement à la ville, mais à tout le district de Québec. Quelle belle occasion nous avons perdue ! Si en 1898, les conservateurs eussent été au pouvoir, la ligne aurait été établie. Ils auraient profité des circonstances qui existaient alors pour établir entre le Canada et la mère patrie une ligne qui, certainement, aurait amené une grande partie du trafic qui se fait entre les deux pays.

Tous ces grands avantages pour le port de Québec n'existent plus aujourd'hui. La responsabilité en reste tout entière à l'administration actuelle.

Voilà une promesse implicite que ces messieurs ont remplie ; mais j'espère prouver que pas une seule des promesses qu'ils ont faites, lorsqu'ils sont venus devant le peuple en 1896, n'a été remplie. C'est un sujet qui n'est peut-être pas neuf ; mais pour nous il est toujours nouveau. Quelques-uns de ces messieurs vont jusqu'à dire qu'ils n'ont pas fait de promesses ; dans tous les cas, il me sera facile de les convaincre qu'ils n'ont pas rempli les promesses que nous leur reprochons d'avoir faites. Je tiens à la main un document fort intéressant, qui nous cause beaucoup de plaisir lorsque nous le relisons. C'est le programme du parti libéral, adopté par la convention réunie en 1893, à Ottawa. L'article 4 de ce programme est intitulé :

Stricte économie—Diminution des dépenses.

Lorsque je le relis, je puis à peine croire que les honorables messieurs qui siègent de l'autre côté de la Chambre, aujourd'hui, sont les mêmes hommes qui, réunis en convention en 1893, ont adopté cette résolution. On croirait plutôt qu'elle fut adoptée il y a cinquante ou cent ans, par des hommes qui ont disparu :

Nous ne pouvons envisager qu'avec alarme l'énorme accroissement de la dette publique et de la dépense contrôlable annuelle du Dominion, ce qui a eu pour conséquence les impôts iniques mis à la charge du peuple sous tous les gouvernements qui se sont succédés sans interruption depuis 1878, et nous demandons la plus stricte économie dans l'administration du gouvernement de ce pays.

Ainsi, par cet article de leur programme, les libéraux promettaient de diminuer la dette publique ; de diminuer les dépenses contrôlables et surtout, ce qu'ils appelaient alors les taxes ou impôts qui, d'après eux, pesaient comme un lourd fardeau sur le peuple.

Voyons maintenant si ce n'est pas une des promesses qu'ils ont faite ? Je ne parlerai pas des promesses faites par ces messieurs sur les hustings; je ne parlerai pas des promesses faites dans cette Chambre, lorsque l'honorable ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) déclarait que c'était une honte pour le pays de voter 36,000,000 pour l'administration des affaires publiques ; je ne parlerai pas des déclarations de mon très honorable ami le premier ministre (sir Wilfrid Laurier), lorsque, dans plusieurs circonstances, adoptant le programme qui avait été mis au jour par le ministre de la Justice, il disait qu'il y avait moyen de diminuer les dépenses contrôlables de deux, trois et même quatre millions de dollars par année.

Voilà les promesses qui ont été faites à l'électorat et à l'aide desquelles, ces messieurs sont arrivés au pouvoir. Eh bien ! comment les ont-ils remplies ? En supposant que les faits que je viens de citer ne sont que des racontars de journaux et ne sont pas exacts, nous avons toujours pour nous guider le programme de 1893, et s'il ne mentionne pas des chiffres exacts il est certain qu'il jette le cri d'alarme en vue de l'augmentation de la dette et des dépenses contrôlables.

Je sais que les chiffres ne sont pas d'ordinaire, bien intéressants ; mais bien souvent ils sont éloquents surtout lorsqu'on sait que ces chiffres que je trouve dans les livres publics sous le contrôle des ministres, me

fournissent des arguments auxquels ces messieurs ne peuvent donner de réponse. Ainsi, par exemple, à la page xviii des comptes publics de 1899, je vois que la dette publique en 1896, s'élevait à $258,497,432. Et nous voyons à la même page des comptes publics pour l'exercice 1898-99 que la dette a atteint la somme de $266,273,446, soit une augmentation de $7,776,014 pour les quatre années pendant lesquels mes honorables amis de la droite ont été au pouvoir. Et pourtant lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ils ne manquaient pas de critiquer le parti conservateur au sujet de la dette en promettant de la diminuer s'ils réussissaient à s'emparer du pouvoir. Il n'y a que quatre années qu'ils y sont, et ils ont trouvé moyen d'accroître la dette publique de près de $8,000,000.

Mais ce n'est pas tout. Arrivons maintenant aux dépenses contrôlables, à celles imputable au fonds consolidé du revenu, et qu'est-ce que je trouve ? Je constate par une réponse donnée à une interpellation que j'ai eu l'honneur de faire, et que l'on trouvera à la page 2828 du *Hansard*, que le 30 juin 1896, la dépense s'élevait à $36,949,142, et qu'au 30 juin 1899, cette même dépense avait été accrue au point d'atteindre la somme de $41,903,500, ce qui accuse une augmentation dans les dépenses contrôlables, dépenses qui ont été faites et votées à la demande du gouvernement actuel, entre la dernière année pour laquelle le parti conservateur est responsable, et la dernière année de l'administration libérale, soit 1899, égale à la somme de $4,954, 358.

Voilà ce qu'ont fait ces messieurs qui promettaient aux électeurs du pays de diminuer les dépenses contrôlables, qui avaient promis que s'ils arrivaient au pouvoir ils abaisseraient le chiffre des dépenses contrôlables de deux, de trois et même de quatre millions de piastres par année. Au lieu de tenir cette promesse, ils ont augmenté ces dépenses de près de cinq millions de piastres, soit un écart de neuf millions de piastres entre leurs promesses et la réalité.

Mais, diront peut-être mes honorables amis de la droite, vous avez tort de vous arrêter à ces chiffres, de comparer les dépenses de 1896 avec celles que l'administration actuelle a faites en 1899. En 1896 les conservateurs savaient que les élections générales étaient sur le point d'avoir lieu, et si le gouvernement d'alors n'a pas fait voter une somme plus considérable, c'est qu'il avait peur de l'électorat. Je ne veux pas même laisser cet avantage à mes honorables amis de la droite, et je ne m'en tiendrai pas à la comparaison des dépenses de 1896 avec celles de 1899. Je vais prendre les chiffres de l'année pour laquelle le parti conservateur a fait voter la plus grosse somme de dépenses contrôlables, je parle de l'exercice financier de 1885-86. On sait que pour cette année-là le gouvernement eut à faire face aux frais de la suppression de la rébellion, frais qui ont été payés à même le revenu consolidé, et cependant, qu'est-ce que je trouve ? Je constate par les comptes publics de 1899, page xv*a*, que pour l'année 1885-86, l'année de la rébellion du Nord-Ouest, les dépenses imputables au fonds consolidé du revenu se sont élevées à $39,011,612. Comparons maintenant cette année—il me semble qu'en toute justice l'on peut faire cette comparaison,—avec l'année 1899, nous trouvons que l'augmentation entre 1899 et 1886 s'est élevé à $2,891,888. Voilà une comparaison juste et équitable, parce que pendant cette année 1885-86 nous avons dû, comme je viens de le dire, subvenir aux frais de la rébellion du Nord-Ouest, frais qui ont entraîné une dépense extraordinaire qui ne s'était jamais produite auparavant. Nous trouvons donc que ces messieurs ont augmenté les dépenses contrôlables de près de quatre millions de piastres.

Mais ce n'est pas tout, il y a quelque temps, mon honorable ami le ministre des Travaux publics, (M. Tarte) que je regrette de ne pas voir ici, disait : "Les conservateurs nous accusent de dépenser beaucoup d'argent ; c'est vrai, mais laissez faire l'année prochaine, vous allez voir ce que nous allons dépenser. " Et en effet, je trouve dans la *Gazette Officielle*, du 17 mars 1900, le chiffre des dépenses jusqu'au premier mars de l'année courante, $25,018,290. Tandis qu'à la même date, 1er mars 1900, la dépense avait été de $23,597,134 ; soit une augmentation de $1,421,056. Je dois dire qu'ici l'honorable ministre des Travaux publics a été fidèle à sa parole.

Comme de raison, on peut s'alarmer à bon droit de cette augmentation extraordinaire des dépenses, et l'on peut s'en demander la cause. On se rappelle que lorsque ces messieurs étaient dans l'opposition, ils n'avaient pas d'injures assez fortes à l'adresse des ministres conservateurs, parce qu'ils voyageaient dans des chars spéciaux. Mais aujourd'hui, nous ne sommes plus au temps des chars spéciaux, nous sommes au temps des yachts spéciaux. Ces messieurs ne se contentent plus de voyager dans des chars spéciaux, mais ils nolisent des navires pour les transporter d'un bout à l'autre du pays. Ainsi à la page 2145 du rapport de l'auditeur général, on trouve les dépenses faites par l'honorable ministre des Travaux publics dans son fameux voyage, à bord du yacht l'*Eureka*, dans le bas du golfe. Et réellement, quand on voit le détail de ces dépenses, on ne s'étonne pas qu'il ait dit : "Attendez à l'année prochaine, et vous allez voir les dépenses que nous allons faire."

Je suis surpris qu'un homme occupant la position de ministre des Travaux publics ait eu l'audace—je ne puis me servir d'une autre expression—de mettre dans les comptes publics des sommes comme celles que je trouve dans ce rapport. Et ceci n'est qu'un exemple que je prends sur le dessus du panier, pour trouver où va l'argent du peuple.

Ainsi pour ce voyage qui a duré entre quatre à six semaines je trouve :

Provisions....	$643 46
Provisions....	86 45
Lavage....	35 80
Articles de table....	9 11
Rug....	4 50
Matelas....	2 50
Trois casquettes....	1 50
Trois ressueurs....	3 75
Anneaux....	1 20
Quatre pardessus en caoutchouc.... ...	10 00
Deux pardessus, alpaca....	3 50
Drapeau américain....	7 50
Six rugs....	51 50
Divers....	24 03
Autres item....	1,352 52
Total.....	$2,236 82

Eh bien, voilà un simple exemple de la manière dont on dépense l'argent public. Si l'on dépensait son propre argent on serait bien plus soigneux et bien plus économe que ne l'a été l'honorable ministre des Travaux publics.

Calculant maintenant l'ensemble des dépenses imputables au fonds du revenu et celles relevant du compte capital, je trouve dans les comptes publics pour l'année 1899, page xv*a*, et aussi dans une réponse à une interpellation que j'ai eu l'honneur de faire, et que l'on trouve consignée à la page 2828 du *Hansard* de cette année, les sommes suivantes : Pour l'année 1896, la dernière pendant laquelle les conservateurs ont été au pouvoir, l'ensemble de ces dépenses s'est élevé à $44,096,383, et pour l'année 1899, elles ont atteint la somme de $51,542,635. Mais si vous ajoutez les subventions votées en faveur des chemins de fer, vous trouverez que ces messieurs qui se montraient si économes, si ménagers des deniers publics, ont fait voter une somme d'à peu près soixante millions de piastres.

Maintenant quelle est pour cette année la dépense prévue au budget que l'honorable ministre des Finances a déposé devant nous? Il se peut qu'il y en ait parmi ces messieurs qui aient dit à leur chef qu'ils avaient fait une faute en ne se montrant pas assez économes des deniers publics ; mais malgré les avertissements venus de la part de l'opposition, malgré surtout les avertissements reçus de leurs propres amis, il se peut qu'il y en ait parmi ces messieurs qui aient dit aux ministres : Si vous négligez de remplir vos promesses d'économie et si, en dépit des avertissements, vous persistez à suivre la même ligne de conduite jusqu'au bout, nous ne pourrons pas nous présenter devant nos électeurs—cependant ces messieurs ont voté une dépense de $42,872,989 imputable au fonds du revenu, et $6,195,402, à celui du compte capital, faisant un total de $49,068,391.

Mais nous ne sommes pas rendus au bout, car si vous ajoutez à cela les crédits supplémentaires qui nous serons soumis plus tard, vous trouverez une dépense imputable au revenu et au capital plus considérable que celle qui a été faite l'année dernière.

En comparant le chiffre des dépenses de 1896, je parle des dépenses totales, avec celui des dépenses de 1899, nous trouvons que ces messieurs ont augmenté les dépenses publiques dans le court espace de quatre ans, de $7,446,252, mettons en chiffre ronds, sept millions et demi.

Voilà ce qu'ont fait des hommes qui avaient promis de diminuer les dépenses publiques, qui disaient que les dépenses faites par les conservateurs étaient extravagantes et corruptrices, ayant pour unique but d'acheter l'électorat du pays et des comtés tout entiers.

On dit : Il est vrai que les dépenses ont augmenté, car il y en a parmi ces messieurs qui l'admettent, mais il y en a aussi, qui ne l'admettent pas. C'est ainsi que nous voyons le journal *Le Soleil* de Québec dire qu'il n'est pas vrai que les dépenses aient augmenté, et cela en face des comptes publics et des réponses données devant cette Chambre par les ministres eux-mêmes, nous trouvons, dis-je, un organe libéral et des orateurs de hustings qui nient que la dépense ait été augmentée. Mais je m'adresse ici à ceux qui sont de bonne foi. Il est vrai, disent-ils, que l'on a fait voter plus d'argent depuis que ce gouvernement est au pouvoir que pendant le temps de nos prédécesseurs. Mais, répondent-ils : Voyez l'état prospère du pays, voyez l'excédent que nous avons et qui s'accumule tous les ans.

Autrefois, un excédent était une chose "immorale," il ne fallait pas avoir un sou d'excédent, car c'était une immoralité politique pour les conservateurs d'avoir à annoncer un excédent.

J'ai à ce sujet un discours prononcé par l'honorable ministre des Douanes (M. Paterson), discours très intéressant en face de ce qui se passe aujourd'hui. C'est la condamnation la plus complète du gouvernement venant de l'un de ses membres les plus influents.

Voici ce que l'honorable ministre des Douanes disait en 1893 :

> Lorsque le gouvernement voit au delà de tout doute qu'il a un surplus, il est de son devoir de diminuer l'impôt.
>
> Un ministre des Finances n'a pas le droit de retirer du gousset des contribuables plus d'argent qu'il n'en faut pour les besoins de l'administration.
>
> Pensez donc à ce qu'on dirait du chancelier de l'Echiquier, en Angleterre, qui ne saurait pas prévoir les exigences du service public.

On le tournerait en ridcule, on le déclarerait inapte à comprendre la situation financière.

> Si le ministre des Finances créait un surplus à même son argent ou à même la fortune de ses collègues, alors, il pourrait passer pour le bienfaiteur de ses concitoyens.
>
> Mais lorsque c'est dans votre gousset qu'il puise, ou dans le gousset des contribuables, pour en retirer des surplus, il n'a certes pas lieu de s'en montrer fier.

Voilà ce que disait l'honorable ministre des Douanes en 1893. C'est la condamnation la plus formelle que ces messieurs puis-

sent recevoir. Elle ne vient pas de moi ni de ce côté-ci de la Chambre, elle sort de leur propre bouche. C'est donc à dire que lorsque l'honorable ministre des Finances a fait ses calculs, il s'est trompé grossièrement. C'est donc à dire que si ce monsieur, au lieu de parler ici, à nous Canadiens, avait parlé pour la Chambre des communes d'Angleterre il se rendrait ridicule et perdrait sa réputation. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'honorable ministre des Douanes.

Mais s'il est un sujet sur lequel nous avons été maltraités par les libéraux devant les électeurs, c'est celui de l'impôt. Ces messieurs avaient promis que s'ils arrivaient au pouvoir, les taxes seraient diminuées. Je me rappelle les efforts d'éloquence qu'ils ont faits contre le parti conservateur "qui écrasait le pauvre peuple sous le fardeau des taxes." Je vois en ce moment devant moi quelques-uns de ces messieurs, ils doivent se rappeler les dénonciations qu'ils faisaient contre nous dans le temps. Que pensent-ils aujourd'hui, lorsqu'ils se considèrent ; qu'ils descendent en eux-mêmes ? Que doivent-ils se dire ? Je sais qu'il y en a quelques-uns parmi eux qui font des reproches amers à leurs chefs ; qui sont en révolte presque ouverte contre le ministère parce qu'il n'a pas tenu les promesses qu'ils ont faites à l'électorat. Mais enfin, le parti, comme ensemble est responsable de ces déclarations et de l'état de choses qui existe aujourd'hui.

Voyons quelle était la situation avant 1896. Quelle était la moyenne de la somme totale de l'impôt de 1892 à 1896 ? $27,710,000. Comparons maintenant ces chiffres à ceux que je trouve dans les comptes publics de cette année, à la page xxiv. Nous avons perçu pour les douanes $25,316,841 et pour les droits d'accise $9,641,227. Soit un total de $34,958,068.

La différence entre les années de 1896 et 1899, au point de vue de l'impôt est donc de $7,248,068, que les libéraux prélèvent "sur le pauvre peuple" qu'ils chérisssaient tant lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Faisons maintenant quelque comparaison entre le volume des taxes qui ont été imposées à ce pays par les conservateurs,—si l'on peut appeler taxes les droits de douane et d'accise,—et le volume de taxes imposées par les libéraux actuellement au pouvoir. Voyons aussi quel est le percentage par tête de ces mêmes taxes ou impôts :

1889....	21·65	pour 100
1890....	21·21	"
1891....	20·06	"
1892....	17·56	"
1894....	17·13	"
1895....	16·99	"

Ces chiffres sont tirés des tableaux du commerce et de la navigation. Comparons-les maintenant à ceux que je trouve dans *La Patrie* de ce jour. D'après l'organe le plus accrédité du parti libéral, la taxation en 1899 est de $16.70 pour 100 c'est-à-dire, une fraction presque imperceptible moindre qu'elle n'était en 1895.

Mais voici une comparaison à faire qui sera plus intéressante encore. Examinons la taxation par tête : En 1896 elle était de $8.14 ; en 1897, de $8.28 ; en 1898, de $8.63 ; en 1899, elle était de $9.72.

Ainsi nous voyons que la taxation s'élevait en 1896 à $8.14 par tête de la population, du temps du régime conservateur, pendant ce régime "qui écrasait le peuple sous le fardeau des taxes," tandis qu'en 1899, elle s'élevait à $9.72, soit de une piastre et demie de plus par tête.

Lorsque le parti conservateur a établi la protection, il a pu, à même le revenu que produisait les douanes et l'accise couvrir le pays d'améliorations qui lui ont fait réaliser d'immenses progrès et assurer sa prospérité. Non seulement il a trouvé moyen à même les impôts, comme on les appelaient alors, de diminuer les taxes en enlevant les droits sur le thé, le café et le sucre, mais de plus il a pu faire ce que l'on a considéré dans le temps être une amélioration notable en enlevant le port sur les journaux distribués dans le pays. Aujourd'hui nous voyons l'honorable ministre des Postes (M. Mulock) diminuer le port des lettres de trois à deux sous, ce qui profite plus aux populations de villes qu'à celles des campagnes, mais en même temps il a obligé les journaux à payer le port, entravant ainsi leur circulation. Or personne n'ignore combien les journaux sont utiles comme moyen de faire l'éducation du peuple.

J'arrive maintenant à une autre promesse qui a été faite et qui n'a pas été tenue, je veux parler de celle relative à l'indépendance des membres du parlement. L'honorable ministre des Postes y tenait tellement, pendant qu'il était dans l'opposition, qu'il présenta même une mesure devant cette Chambre pour défendre à tout député d'accepter une position du gouvernement. Or, d'après la réponse à une interpellation que j'ai eu l'honneur de faire et qui se trouve à la page 2255 du *Hansard* de 1900, réponse que l'honorable premier ministre lui-même m'a donnée, je constate que pendant les quatre années où ces messieurs ont été au pouvoir, ils ont nommé à des positions publiques neufs députés lieutenants-gouverneurs, juges, percepteurs du revenu, etc., avec de forts salaires. Ils ont nommé trois députés, sénateurs. Autrefois on parlait de la crèche ministérielle, et l'honorable député de Saskatchewan (M. Davis) en a encore parlé cette après-midi. Il nous a dit que le parti conservateur ne luttait que pour arriver à la crèche, pour me servir du langage de cet honorable député, et que c'était le seul motif pour lequel il voulait revenir au pouvoir, en un mot qu'il n'avait en vue que les avantages que procure le pouvoir sous forme de positions salariées, que nous ne combattions que pour obtenir des salaires de ministres, de juges et le reste. Si je voulais retorquer l'argument, ne pourrais-

je pas en prenant le même point de vue, dire à ces messieurs de la droite qu'ils n'ont fait autrefois toutes ces promesses devant cette Chambre que pour obtenir ce qu'ils ont maintenant. Si je voulais renvoyer l'injure à ces messieurs je pourrais bien le faire en face de ce qui s'est passé.

Ces messieurs devaient aussi diminuer le nombre des ministres ; c'était encore là une de leurs promesses, et ils disaient que sept ou huit ministres au plus étaient suffisants pour administrer les affaires d'un pays comme le Canada. Or, que voyons-nous ? En réponse à une interpellation que j'ai faite devant cette Chambre et qui est consignée à la page 2828 du *Hansard* de cette année, on voit que le nombre des ministres avec portefeuille, était en 1896 de quatorze et que leur salaire était alors de $95,000, et qu'en 1900 le nombre des ministres étaient le même, mais avec cette différence qu'en 1896 les ministres conservateurs recevaient $95,000 de salaire, tandis qu'en 1900 les ministres libéraux reçoivent $99,000.

Maintenant, je laisse pour un instant le terrain des promesses violées et je passe à une autre partie de mon sujet. Je dis que non seulement ces messieurs ont violé les promesses faites à l'électorat, mais que de plus dans l'administration des affaires publiques ils ont commis des erreurs et des fautes tellement impardonnables que les électeurs ne manqueront pas de leur en demander un compte sévère aux prochaines élections. Je prends comme un exemple de mauvaise administration de la part des ministres le cas du chemin de fer du Drummond. Voici une voie ferrée qui en 1894 était offerte en vente pour un demi-million de piastres, et je trouve qu'en 1897 le gouvernement proposa au parlement d'acheter ce même chemin de fer pour une somme de $2,094,192, c'est-à-dire le capital représenté par $64,000, prix du loyer annuel payable pendant 99 ans, calculé sur le pied d'un intérêt de deux et demi pour cent.

Le Sénat dans sa sagesse, n'a pas voulu que le pays paie pour ce chemin qui ne valait certainement pas cette somme, le montant que le gouvernement voulait nous faire voter. Mais le gouvernement s'est condamné lui-même, par sa propre conduite, en 1898, lorsqu'il est venu devant la Chambre et a proposé l'achat de ce même chemin pour $1,600,000. Le Sénat a donc ainsi sauvé $600,000 au pays.

Qu'a fait le gouvernement sur la question du plébiscite? En 1893, les libéraux, dans leur convention, s'étaient engagés à prendre un plébiscite dans le pays, afin de savoir si le sentiment populaire était oui ou non en faveur de la prohibition de la fabrication et de la vente des liqueurs enivrantes. On voulait donner au peuple l'occasion de se prononcer sur ce sujet. J'aime à croire que dans l'esprit de ceux qui proposèrent cette résolution, en 1893, ce n'était pas une bonne farce, une promesse en l'air faite de gaieté de cœur, simplement pour tromper le peuple, mais que c'était une question sérieuse que l'on voulait présenter à l'électorat. Qu'avons-nous vu? On a vu le gouvernement faire adopter une mesure dans cette Chambre pour prendre le plébiscite. Le pays a été appelé à voter sur la question de la prohibition, et on a vu aussi des ministres de la Couronne, des collègues des honorables messieurs qui avaient proposé cette loi, parcourir la province de Québec, en disant: ne votez pas pour la prohibition. On a vu l'honorable ministre de l'Intérieur (sir Henri Joly de Lotbinière); l'honorable solliciteur général (M. Fitzpatrick) et mon regretté ami, feu l'honorable M. Geoffrion, aller de village en village, de hustings en hustings dire aux électeurs : prenez bien garde de voter pour la prohibition, vous allez embarrasser notre chef, sir Wilfrid Laurier.

Je dis donc que la conduite de ces messieurs, sur ce point, a été une faute, une erreur de jugement, une erreur politique inexcusable chez des gens qui prennent l'électorat de ce pays pour des hommes sérieux. Et cette farce a coûté quelque shose au pays. En référant à la page 2246 du *Hansard* de cette année, on trouve, d'après la réponse du ministre des Finances, que le plébiscite a coûté $189,827.72. Tout cela en pure perte.

Je maintiens que cette dépense a été faite absolument en pure perte parce que, comme je viens de le dire, la majorité du pays s'est prononcée en faveur de la prohibition, et le gouvernement était tenu, d'après moi, de suivre l'avis de la majorité. Si le gouvernement était sérieux lorsqu'il a consulté le peuple sur ce sujet important il devait, je le répète, se conformer au vœu de la majorité. Cette mesure était une faute au point de vue de la province de Québec qui a une organisation réglementant d'une manière efficace le commerce des liqueurs enivrantes, mais enfin, puisque le gouvernement, surtout après les déclarations faites par l'honorable premier ministre, avait résolu de consulter l'électorat d'une manière sérieuse et pour avoir une réponse également sérieuse, dès qu'il avait obtenu cette réponse, il est aujourd'hui inexcusable de ne pas avoir suivi le sentiment de ce même électorat. Le seul avantage que l'on puisse trouver, si l'on peut appeler cela un avantage, c'est que ce plébiscite a coûté près de $190,000 aux contribuables du Canada. Mais l'on dira : Nous avions promis d'abolir la loi du cens électoral, et nous avons rempli cette promesse.

On avait promis de donner au pays une bonne loi de réforme électorale faisant disparaître les abus, et qu'est-ce que l'on a fait ? Si je consulte le *Hansard*, je constate qu'avec la loi existante, on ne sait plus du tout où on en est, on ne sait quels sont les électeurs du pays. En effet, le 28 mars dernier, je posais à l'honorable premier ministre la question suivante que l'on trouve à la page 2828 du *Hansard* de cette année :

1. Toutes les listes électorales pour les collèges électoraux de la province de Québec ont-elles

été reçues par le greffier de la Couronne en Chancellerie en conformité du statut 61 Vic., c. 14, sec. 10 ?

2. Dans la négative, quelles sont les listes pour les dits collèges électoraux qui n'ont pas été reçues ?

3. Y a-t-il certains collèges électoraux pour lesquels les dites listes n'ont pas été reçues pour toutes les municipalités comprises dans les dits collèges ?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces municipalités ?

5. Quels sont les collèges électoraux, ou parties d'iceux, pour lesquels les dites listes n'ont pas été imprimées et distribuées ?

A cette interpellation l'honorable premier ministre me répondait que toutes les listes avaient été reçues par le greffier de la Couronne en Chancellerie, mais que le 28 mars, il y avait encore 25 comtés dans la province de Québec dont les listes n'étaient pas encore imprimées. Or, tous ceux qui connaissent l'organisation municipale dans cette province, savent que les listes électorales sont terminées et je mets la date la plus éloignée possible, pour le mois de juin de chaque année, et dans la plupart des cas au mois de mai. Or, comme je viens de le démontrer par la réponse de l'honorable premier ministre, il y avait à la date du 28 mars dernier, 25 comtés dont les listes n'étaient pas encore imprimées. J'ai donc bien raison de dire comme je viens de le faire, qu'on ne sait à quoi s'en tenir sur le compte de la loi du cens électoral.

Surpris de la réponse qui m'avait été donnée le 28 mars, je me suis permis de poser une nouvelle interpellation à la date du 2 avril :

1. Pour quelle raison les listes électorales pour les districts mentionnés dans la réponse à la question n° 36, sur le feuilleton des Ordres n° 38, du 28 mars courant, n'ont-elles pas été imprimées ?

2. Si elles ont été imprimées, pourquoi n'ont-elles pas été distribuées ?

3. A quelles date ou dates ont-elles été reçues par le greffier de la Couronne en Chancellerie, en vertu de la clause 10 de l'Acte du cens électoral, 1898 ?

Et le premier ministre me répondait que toutes les listes de la province de Québec avaient été imprimées et distribuées à l'exception de dix.

Le 28 mars, l'honorable premier ministre me disait qu'il y avait encore 25 comtés dont les listes n'avaient pas été imprimées, et le 2 avril, trois jours plus tard, il me répondait que toutes les listes étaient imprimées sauf celles de dix comtés. Comment expliquer cet écart ? Ne peut-on pas affirmer que la loi électorale actuelle fonctionne d'une manière aussi défectueuse pour le moins que celle qui existait auparavant et qui avait été passée par le parti conservateur, loi tant critiquée par ces messieurs de la droite.

De plus, ces listes indiquent des omissions de noms, comme la chose a été constatée lors de l'élection de Sherbrooke. On s'est aperçu dans cette élection que les noms d'électeurs importants avaient été omis de la liste, et d'après la loi que nous avons, il n'y a pas moyen de corriger ces omissions. Nous pouvons d'un moment à l'autre avoir une ou plusieurs élections dans la province de Québec ou dans n'importe quelle partie de la Confédération, et nous n'avons pas de listes légales comme nous devrions en avoir et comme la loi passée par mes honorables amis devait, disaient-ils, nous en procurer. Les listes que nous avons, si elles sont incorrectes et inexactes ne peuvent être corrigées, la loi actuelle ne nous en fournissant pas le moyen.

Eh bien ! voilà une promesse que ces messieurs ont remplie. Je ne comprends pas comment il arrive que le gouvernement, qui n'a absolument rien fait pendant la présente session, n'ait pas au moins présenté et fait adopter un bill, dès maintenant, pour corriger la complète insuffisance de la loi du cens électoral.

Je disais, il y a un instant, que depuis le commencement de cette session, nous n'avons rien fait. En effet,—et je pose la question à mes honorables amis de la droite,—à l'exception du bill de redistribution des comtés qui a été adopté, qu'avons-nous fait ? Nous avons passé le temps à discuter des résolutions académiques.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Hear, hear.

M. CASGRAIN : Discussions, qui, en fin de compte sont absolument inutiles et n'avancent pas les affaires du pays. L'on ne peut pas dire que ce sont les honorables députés de la gauche qui ont discuté le plus longtemps ; parce que, chaque fois que l'un de ces ces députés s'est levé pour parler, au moins deux députés de la droite se levaient pour lui répondre. Le gouvernement a fait ceci, cependant, malgré les accusations les plus sérieuses affectant l'élection de deux députés de cette Chambre ; malgré les accusations de corruption que l'opposition se fait fort de prouver contre ces deux députés, le gouvernement qui, l'année dernière, nous avait donné la permission de soumettre ces cas au comité des privilèges et élections, nous a refusé ce droit cette année. Comment se fait-il que, l'année dernière, ces cas relevaient du comité des privilèges et élections, et que cette année ils aient changé de nature et qu'ils ne peuvent plus y être soumis ? C'est que ces messieurs savent que depuis la dernière session, nous avons recueilli des informations qui mettent les sièges de ces deux députés en péril, les forceraient à démissionner. Je m'étonne même qu'ils n'aient pas encore démissionné, surtout après en avoir reçu le conseil d'un des principaux organes du parti libéral, le *Globe*.

Mais ce n'est pas tout, le gouvernement a refusé, l'année dernière, une enquête sur l'administration des affaires au Yukon. Un honorable député de la gauche avait porté des accusations de mal-administration dans

les affaires du Yukon, il les avait faites de telle façon à mettre son siège en jeu. Le gouvernement a refusé cette enquête, ou plutôt, il a nommé comme enquêteur un homme sur lequel il avait tout le contrôle possible, et qui, s'il eût fait un rapport un tant soit peu défavorable au ministère, aurait vitement reçu son congé.

Je reviens aux résolutions passées à la convention de 1893, et je trouve un paragraphe très intéressant que je vais lire:

Cette convention affirme que c'est un droit ancien et incontestable de la Chambre des communes de s'enquérir de toutes matières de dépense publique, de toutes accusations de malversation proférées contre les ministres de la Couronne, et que la soumission de ces causes à des commissions créées sur l'avis des accusés est en désaccord avec la responsabilité des ministres à la Chambre des communes et tend à affaiblir l'autorité de la Chambre sur l'exécutif, et cette convention affirme que les pouvoirs des représentants du peuple à cet égard devraient être respectés en toute occasion.

Voilà encore une déclaration de principe solennellement faite à la convention libérale de 1893 qui a été violée en deux occasions ; une fois au cours de la dernière session lorsqu'il s'agissait de l'administration de la chose publique au Yukon, et une fois cette année au sujet de l'enquête sur les élections de Brockville et Huron-ouest. Dans le cas de ces deux élections, l'enquête demandée avait trait aux accusations les plus graves qui peuvent être apportées contre ceux qui occupent des sièges dans cette Chambre, mais le gouvernement n'a pas voulu consentir à ce que cette enquête fût ouverte de nouveau cette année.

Je passe maintenant à un sujet qui sera peut-être un peu plus intéressant pour cette Chambre à raison de son actualité. Je veux parler de la politique fiscale du gouvernement. Cette question que je vais traiter se relie plus particulièrement à l'amendement proposé par l'honorable chef de l'opposition.

L'honorable député qui a pris la parole cette après-midi (M. Davis) a dit que le parti conservateur n'avait pas de politique. C'est là une accusation que nous avions le droit de porter contre le parti libéral avant 1896, car il n'avait pas de politique à lui. Ces messieurs vont de husting en husting et leurs journaux répètent que le parti conservateur n'a pas de politique, qu'il n'a ni principe ni programme arrêtés en fait de politique.

Notre programme politique au point de vue du tarif fiscal est tout entier dans l'amendement qui a été proposé par l'honorable chef de l'opposition.

Quelle est la différence qui existe entre les deux partis politiques? En 1878 le parti conservateur a fait des promesses au pays ; il lui a dit que s'il arrivait au pouvoir il établirait la protection dont nos industries nationales avaient besoin pour se développer et prospérer, qu'il inaugurerait une politique vraiment nationale. Et dès son arrivée au pouvoir en 1878 le parti conservateur a mis à effet la promesse donnée à l'électorat en appliquant la politique nationale. D'un autre côté le parti libéral a été constamment à la recherche d'une politique. Il a voyagé de Charybde à Scylla, disant tantôt : Si nous arrivons au pouvoir, nous nous engageons à faire disparaître tout vestige de la protection, puis prêchant l'union commerciale avec les Etats-Unis, puis la réciprocité et le free trade tel qu'il existe en Angleterre. Et si aujourd'hui ce parti suit la politique que le parti conservateur a inaugurée c'est qu'il a fini par se rendre compte qu'il ne pouvait pas faire autrement pour assurer la prospérité du pays, prospérité dont il n'a pas cessé de jouir depuis 1878. Cette politique reposait sur des principes, et le parti libéral lui-même a dû le reconnaître en l'adoptant.

L'honorable député qui a parlé avant moi (M. Davis) a déclaré que le parti libéral n'avait pas promis le libre-échange. En l'entendant faire sa déclaration je me suis demandé s'il ignorait tout ce qui s'était dit sur ce sujet avant l'arrivée du parti libéral au pouvoir. Il se peut que les résolutions adoptées en 1893, à la convention libérale tenue à Ottawa, ne disent pas formellement qu'on établira le libre-échange, mais on sait fort bien que l'honorable premier ministre et ses partisans ont répété partout qu'il fallait détruire jusqu'au dernier vestige de la protection. On répétait que la véritable politique nationale pour le Canada était le libre-échange et non pas la protection ; l'on disait partout qu'il fallait abolir les barrières entre le Canada et les Etats-Unis, que les Etats-Unis étaient le grand marché où nous devions aller, et l'on ne se gênait pas de dire que l'on préférait le dollar américain au shelling anglais. D'après ces messieurs le seul marché favorable pour le Canada était les Etats-Unis, et lorsque nous disions que nous pouvions envoyer avec profit nos produits en Angleterre, on riait de nous et on nous demandait : "Pourquoi chercher un marché au delà des mers lorsque nous avons un marché magnifique à côté de nous ?" Le parti libéral en est rendu aujourd'hui à nier qu'il ait jamais promis le libre-échange au Canada. Qu'a fait ce parti une fois rendu au pouvoir ? Il a conservé presqu'en entier le tarif protecteur ; il n'a pas osé changer le principe de cette politique. Aussi la politique nationale inaugurée par les conservateurs est-elle encore appliquée aujourd'hui. C'est la politique nationale qui se continue sous le gouvernement actuel, et ces messieurs savent que s'ils avaient rempli les promesses faites dans leurs discours, de supprimer tout vestige du tarif protecteur, ils auraient couvert le Canada de ruines.

Tout ce qu'ils ont fait, et le seul changement qui en vaut la peine, quand ils ont introduit leur politique fiscale, en 1897, ça été de donner une préférence, non pas à l'Angleterre seulement, comme il le disait, mais une

préférence à tous les pays qui nous donneraient sur leurs marchés les mêmes avantages que nous leur donnions. Cette offre n'a pu convaincre les hommes d'Etat anglais, qui disaient que si on donnait cette préférence, on serait obligé de la donner à vingt-cinq nations différentes, en vertu des traités existants. Qu'a fait le gouvernement alors? Il a été obligé de changer sa loi et a baissé le tarif en faveur de l'Angleterre, de 25 pour 100. C'est-à-dire que les marchandises qui nous viennent des autres pays payent, disons $1 de droit de douane, quand les mêmes marchandises qui nous viennent d'Angleterre ne payent que soixante-quinze centins. On se demande maintenant, quel bienfait cette politique a produit au Canada? Mais avant de traiter ce point, je dois dire que la diminution qui a été introduite par le tarif de 1897, est de moins de 1 pour 100 sur l'ancien tarif. C'est-à-dire que loin de détruire le principe de la protection, on le continue en le modifiant simplement. Quel en est le résultat au point de vue du peuple? N'est-il pas vrai que l'on paye les choses ordinaires de la vie, plus cher aujourd'hui, qu'avant 1896? On paye plus cher le coton, les clous, le fil d'engerbage, l'huile de charbon, etc. L'huile de charbon surtout, les libéraux nous disaient avant 1896. qu'on le payait si cher, parce que le parti conservateur en avait donné l'exploitation à un monopole. Mais ces messieurs ont créé, peut-être, le plus gigantesque monopole qui ait jamais existé dans le pays, et leurs amis doivent songer aujourd'hui, quand à la lueur de la lampe, ils relisent le programme libéral, combien ils ont été trompés, puisqu'ils payent l'huile de charbon vingt-quatre cents aujourd'hui, tandis qu'en 1896 ils ne la payaient que seize centins.

Ces messieurs avaient fait une autre promesse. Ils avaient dit : si nous arrivons au pouvoir, il ne se passera pas six mois avant que nous ayons nommé une commisssion qui ira à Washington et qui conclura, avec les Etats-Unis, un traité de réciprocité. Les conservateurs ne le peuvent pas, disaient-ils, parce qu'ils se sont toujours montrés hostiles aux Etats-Unis; mais nous qui sommes les bons amis des Américains, nous allons avoir ce traité dans six mois.

Qu'est-il arrivé ? Ces messieurs sont allés à Washington et à Québec, ils ont passé à peu près six mois à discuter, à ergoter sur toutes espèces de questions, bien qu'ils eussent pour les éclairer les lumières de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), et après tous ces travaux de la commission qui a coûté $34,000 au Canada, on n'a rien obtenu, parce que l'honorable premier ministre avait d'avance tout donné aux Etats-Unis. En effet, n'avait-il pas accordé l'exemption de droit sur beaucoup d'articles dont nous aurions pu nous servir auprès des Etats-Unis pour obtenir des concessions. Entre autres articles, le gouvernement avait aboli le droit sur le blé-d'inde. Pour certaines parties du pays la suppression de ce droit ne fait pas grand'chose, mais il en est bien autrement ailleurs. L'autre jour je parlais dans le comté d'Essex à un cultivateur bien posé qui me disait : J'ai voté pour le parti libéral en 1896, mais aujourd'hui, je suis bien décidé de ne plus voter pour lui. L'abolition du droit sur le blé-d'inde lui faisait perdre, disait-il, $300 par année. Ce que ce cultivateur me disait, vous pourriez assurément l'entendre répéter par beaucoup d'autres.

Je disais tout à l'heure que le tarif préférentiel est tout à l'avantage de l'Angletere, et que cette mesure ne profite en rien aux industriels et aux ouvriers du Canada. Cette année on ne se contente plus de 25 pour 100, puisqu'on a porté la préférence à trente-trois et un tiers. Maintenant, voyons ce que nous pourrions envoyer sur le marché anglais, si nous y jouissions d'une préférence même la plus légère, sur les autres pays. En 1896, l'Angleterre importait 12,000,000 de barils de farine dont le Canada n'avait fourni que 90,000. Elle a aussi importé 5,500,000 minots de pois dont le Canada n'a fourni que 1,400,000 minots.

Elle a importé 58,000,000 de minots d'avoine, dont 500,000 minots venaient du Canada. Elle a importé 52,000,500 minots d'orge, dont 47,000 minots seulement fournis par le Canada. Elle a importé 510,000,000 de livres de bacon, dont 47,000,000 de livres venaient du Canada ; 163,500,000 livres de jambon, dont le Canada n'a fourni que 6,500,000 livres. Elle a importé 324,000,000 de livres de mouton dont le Canada n'a fourni que quatre mille livres seulement ; 6,000,000 de minots de pommes dont le Canada n'a fourni que 1,500,000 minots ; 251,000,000 de livres de mouton dont le Canada n'a fourni que 164,000,000 de livres ; 340,000,000 de livres de beurre, dont le Canada n'a fourni que 5,000,000 de livres.

Maintenant on peut voir par ces chiffres quel avantage nous retirerions si nous jouissions sur le marché anglais d'une préférence, quelque légère qu'elle fût. Nous voyons immédiatement quel serait l'immense profit que nous rapporterait une telle mesure. L'honorable premier ministre l'a bien compris lui-même puisqu'il déclarait dans un discours prononcé à London, Ont., en 1896, que nous devions nous efforcer d'obtenir une telle préférence. Voici comment il s'exprimait en parlant de cette politique de préférence réciproque entre le Canada et la mère patrie :

Cet homme d'Etat pratique, M. Joseph Chamberlain, en est venu à la conclusion que le temps est arrivé où il est possible d'établir dans les limites de l'empire, un système nouveau qui donnera aux produits des colonies achetés en Angleterre un avantage sur les produits des autres nations.

Quels seraient les avantages de ce système, s'il était adopté ?

Nous vendons nos marchandises à l'Angleterre, nous lui envoyons notre blé, notre beurre, notre fromage, tous nos produits naturels, mais là il

nous faut faire concurrence aux produits semblables qui viennent des Etats-Unis, de la Russie et d'autres nations.

Voyez quel grand avantage ce serait pour le Canada si notre blé, notre fromage, notre beurre que nous envoyons en Angleterre, y étaient reçus dans des conditions plus avantageuses que ces mêmes produits des autres pays.

Ces avantages seraient immenses. M. Joseph Chamberlain, le nouveau et progressif secrétaire pour les colonies, déclare que le temps est venu de discuter cette question.

Maintenant c'est au peuple canadien de faire son choix.

Quel sera ce choix ?

Son choix sera en faveur d'un tarif de revenu et du commerce préférentiel.

En effet, quel commerce ne pourrions-nous pas faire avec l'Angleterre si nous pouvions obtenir des avantages sur le marché anglais en faveur des produits du Canada, et en vertu desquels, pour me servir de l'expression de l'honorable premier ministre, nous pourrions jouir de la protection d'un droit léger prélevé sur les produits de toutes les autres nations ? Ce serait un avantage incalculable puisque le marché anglais est immense. Mais ici encore, comme pour les Etats-Unis, l'honorable premier ministre a fait d'avance abandon de tout ce que nous pouvions donner en retour de cette faveur. C'est ce qu'il a fait avant de se rendre à Washington pour négocier un traité de réciprocité. Il a commencé par tout donner, rien d'étonnant que les Américains ne lui aient rien accordé.

En 1897, il a donné une préféfence de 25 pour 100 à l'Angleterre et voici qu'en 1900 il élève cette préférence à 33⅓.

Voici, M. l'Orateur, une considération qui vaut bien la peine qu'on s'y arrête. Supposons une marchandise qui vient d'un autre pays d'Europe ou des Etats-Unis, ou d'un de ces pays où l'on produit tout au meilleur marché possible, comme la Chine par exemple, ou le Japon. On l'envoie en Angleterre, on augmente la valeur de cette marchandise de 25 pour 100, par le travail des ouvriers anglais et alors cette marchandise arrive ici comme une marchandise anglaise et pour la seule raison qu'elle a été augmentée d'une plus value de 25 pour 100 elle entre à la faveur du tarif différentiel comme marchandise anglaise, faisant ainsi compétition à nos manufactures et à nos ouvriers.

Quelle est la position qu'a prise l'honorable chef de l'opposition sur ce point ? Qu'exige-t-il de l'Angleterre ? Il exige un tarif préférentiel réciproque, en vertu duquel nous donnons quelque chose pour avoir quelque chose. En d'autres termes c'est le contrat : "Do ut des ;" donnant, donnant. Il dit à l'Angleterre : Si vous voulez avoir une préférence sur notre marché, donnez-nous une préférence sur le vôtre. On a cité, dans cette Chambre les paroles de l'honorable M. Chamberlain, de lord Roseberry et de plusieurs autres hommes d'Etat anglais pour démontrer que l'Angleterre ne nous donnera jamais de préférence sur ses marchés, parce qu'elle est essentiellement favorable à un tarif de libre-échange. Mais si cela est si vrai c'est parce que, en 1897, l'honorable premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas que l'Angleterre s'imposât la protection, et ses hommes d'Etat ont suivi la conduite que notre premier ministre leur avait indiquée. Et lorsqu'ils ont su que le Canada avait déjà donné une préférence de 25 pour 100 sur les marchandises anglaises, sans rien recevoir en retour, ils auraient été bien naïfs d'imposer un droit sur les importations des autres pays. Pourquoi l'auraient-ils fait ? L'honorable premier ministre avait tout donné d'avance. Il avait tout livré à l'Angleterre. Les hommes d'Etat anglais sont surtout des hommes d'affaires, et lorsqu'on leur offre un bienfait pour rien, ils seraient bien naïfs, ils seraient même ridicules, s'ils ne l'acceptaient pas comme il est offert.

Il s'est présenté deux circonstances mémorables dans lesquelles, j'en suis certain, l'honorable premier ministre aurait pu obtenir quelque chose de l'Angleterre en retour de ce que nous devons lui donner. En 1897, lors des fêtes du jubilé de la Reine, où l'honorable premier ministre a figuré avec avantage, il me semble qu'il aurait pu obtenir une faveur quelconque, non pas seulement des faveurs qui ne servent qu'à orner la poitrine des patriotes, mais des faveurs réelles et avantageuses pour le pays. En 1897, l'Angleterre avait besoin d'une démonstration sympathique de la part de toutes ses colonies, pour montrer à la face du monde son pouvoir et sa puissance. Si le premier ministre, à cette époque, au lieu d'aller dire: nous vous donnons en pur don une préférence de 25 pour 100 sur nos marchés ; s'il avait, dis-je, suivi l'invitation qui lui était faite par les hommes d'Etat anglais, il aurait pu obtenir, avec les autres premiers ministres des colonies—je n'en doute aucunement, quant à moi, d'après les déclarations que j'ai lues et qui sont bien connues—une préférence comme celle que nous donnons aux produits anglais sur nos marchés.

Mais en 1900, combien plus favorable encore était la situation, lorsque l'Angleterre avait besoin d'une démonstration de sympathie de la part de ses colonies en face du monde entier? Il ne s'agissait plus là d'une démonstration de simple fête jubilaire, mais d'une manifestation réelle de puissance et de force de nature à prouver aux autres nations du monde que l'empire anglais était uni. Cette occasion unique, le premier ministre n'a pas su en profiter, et au lieu de demander à la mère patrie d'accorder une préférence sur ses marchés aux produits du Canada, il lui a donné une préférence de 33⅓ pour 100 sans chercher à obtenir ce qu'il considérait lui-même être si avantageux pour ce pays. Il veut rester libre-échangiste et craint sans doute de se montrer indigne de porter la médaille de Cobden. Voilà pourquoi il dit aux industriels anglais:

Nous allons vous donner, au préjudice de nos manufacturiers et de nos ouvriers, une préférence sur les marchés canadiens.

Il se peut que les manufacturiers du Canada ne ressentent pas immédiatement tous les résultats de ce tarif préférentiel. Peut-être ne se feront-ils pas sentir d'ici à quelques années; mais quand viendra le temps où les fabricants anglais ne seront plus occupés comme ils le sont aujourd'hui, à exécuter des commandes énormes par suite des circonstances que tout le monde connaît, ils déverseront le surcroît de leur production sur le Canada, c'est alors que nos fabricants et nos ouvriers souffriront des conséquences de la politique inaugurée par l'honorable premier ministre et par le parti libéral. Ce tarif donne tout à l'Angleterre sans rien obtenir en retour. C'est une mesure fallacieuse et ruineuse pour les industriels et les ouvriers du Canada.

Je ne vois pas pourquoi l'honorable premier ministre a augmenté cette année la préférence accordée à l'Angleterre à 33⅓ pour 100, si ce n'est pour l'un des deux motifs suivants: Ou il désirait manifester l'exubérance de son impérialisme, ou bien se faire pardonner l'hésitation qu'il a apportée à envoyer un contingent en Afrique. Qu'on se rappelle l'entrevue publiée dans le *Globe*, dans lequel mon honorable ami déclarait qu'il ne pouvait envoyer un contingent en Afrique. Il faisait connaître la politique du gouvernement et il disait qu'il avait étudié la question, qu'il avait étudié la loi de la milice et, après mûre réflexion, il déclarait au représentant du *Globe*: "Je vous dis que d'après la loi nous n'avons pas le droit d'envoyer de contingent en Afrique."

Quelques jours après, il envoyait un contingent et aujourd'hui pour faire oublier son hésitation d'alors il accorde cette faveur additionnelle à l'Angleterre afin de prouver son amour et sa loyauté envers la mère patrie.

Peut-être aussi existe-t-il un autre motif. En 1897 lorsque le tarif préférentiel fut soumis à cette Chambre, l'honorable ministre du Commerce (sir Richard Cartwright), après avoir entendu prononcer le discours de l'honorable ministre des Finances (M. Fielding), s'en allait en souriant dans le corridor. Rencontrant un ami il lui dit à propos de ce tarif : Nous avons introduit le coin du libre-échange dans la politique fiscale du Canada. Il le disait lui-même et le laissait croire à ses amis, qu'il avait en fin de compte triomphé en imposant le libre-échange au Canada. Il n'y a pas de doute que cette politique est contraire aux intérêts bien entendus de nos industriels et de nos ouvriers. C'est sur cette politique-là que la prochaine bataille électorale se fera. Le peuple aura à choisir entre la politique du parti conservateur telle qu'exposée devant cette Chambre par l'honorable chef de l'opposition, et celle du premier ministre telle qu'elle ressort du tarif qui nous est maintenant soumis.

C'est en cette politique du premier ministre, que consiste le vrai impérialisme. On a souvent parlé d'impérialisme et de fédération impériale. Pour nous, le seul impérialisme que nous voulons, la seule fédération impériale que nous voulons,—et ce n'en est pas une—c'est le tarif préférentiel réciproque entre le Canada et l'Angleterre. Nous ne sommes pas pour la fédération impériale préconisée par le premier ministre, non seulement en Angleterre, mais encore dans cette Chambre.

Nous ne sommes pas pour la fédération impériale préconisée tout récemment en Angleterre par l'honorable ministre des Travaux publics.

La politique du parti libéral, c'est la fédération impériale, et par fédération impériale, j'entends une agglomération d'Etats, qui sont gouvernés par un même parlement. Voilà la définition de la fédération impériale. C'est cette fédération que préconise le parti libéral, à l'heure qu'il est. En effet, on voit qu'en 1897, lors des fêtes du Jubilé, l'honorable premier ministre s'est exprimé comme suit, d'après les dépêches qui n'ont jamais été contredites :

Londres, 6 juillet 1897.

Sir Wilfrid a adressé, hier, la parole à une assemblée des membres de la Chambre des communes comme parti colonial. Il a été accueilli avec la plus grande cordialité. Il a demandé la représentation directe des colonies dans le parlement impérial, qui, dit-il, devrait être un grand conseil national ou un parlement fédéral impérial. Il a dit que si l'Australie et l'Afrique du Sud étaient des colonies confédérées comme le Canada, cela simplifierait grandement la question.

Et quelques jours plus tard, à un banquet donné par les "cordwainers" il prononçait ces paroles :

En Canada, nous avons une confiance illimitée dans notre pays ; quand il aura atteint le plein développement de sa virilité, rien ne pourra le satisfaire sinon la représentation dans le parlement de l'empire. Je crois que cette question n'est pas sans difficultés, mais il appartient aux hommes forts de vaincre les difficultés. La carrière du parlement de la Grande-Bretagne a été illustre, mais non moins illustre sera celle du parlement de la Bretagne agrandie.

Dans une autre circonstance, il disait ceci :

Je crois au parlement de la "Greater Britain," et jamais je ne serai plus fier,—si je ne vis pas assez longtemps pour cela, il y a bien des Canadiens qui vivront jusqu'à ce moment—que le jour où un Canadien-français soutiendra le principe de la liberté dans ce parlement de la "Greater Britain."

Dans un banquet à l'hôtel Cecil, M. Chamberlain proposant un toast à l'empire britannique, s'exprimait ainsi :

Dans leur intérêt tout est fait pour attacher les colonies à cette Angleterre, à laquelle elles appartiennent, et avant longtemps, nous espérons saluer une fédération australienne, qui, nécessairement sera suivie d'une fédération des colonies de l'Afrique du Sud, toutes deux prélude de la fédération impériale.

L'honorable premier ministre répondit comme suit :

M. Chamberlain, dit-il, a abordé un sujet qui, plus que tout autre, occupe l'attention de l'empire. De sa nature, ce sujet s'impose à l'esprit du penseur. Une chose est certaine. Les colonies sont tenues de se rapprocher davantage de l'empire ou de s'en séparer. La décision à prendre, le choix à faire ne sont pas tant le fait des colonies que de la mère patrie elle-même. Quand le Canada aura grandi, rien ne pourra satisfaire ses aspirations si on ne lui donne une représentation dans le parlement impérial. Si c'est un rêve, c'est un rêve que doivent caresser hommes et femmes.

Voilà la fédération impériale, voilà l'impérialisme auquel l'honorable premier ministre et son parti se sont liés. Il ne peut s'en défendre. Nous avons sa déclaration solennelle de principes faite en cette Chambre, et l'honorable ministre des Travaux publics (M. Tarte) s'est, pendant cette session même, déclaré en faveur de la même politique. L'impression a été telle que les journaux lui ont donné la même interprétation, et je voyais ces jours derniers un journal illustré, de Londres, *Le Sketch* reproduisant une excellente vignette du premier ministre. Le titre de l'article était tiré d'un discours prononcé par le premier ministre, il y a quelques jours : " Call us to your councils." " Sir Wilfrid Laurier, Canadian and Imperialist."

On pourrait nous dire : Vous ne vous êtes pas objecté à l'envoi des contingents en Afrique.

J'ai déjà défini ma position dans une autre circonstance sur ce sujet. J'étais alors d'avis—avis, peut-être discutable,—que le Canada devait prendre part dans ce mouvement. On a prétendu que cela avait été fait sur l'ordre de M. Chamberlain, et que c'était Downing street qui nous gouvernait. Non, l'envoi de ces contingents a été le résultat du désir spontané de la population. Voyez donc tout ce qui est arrivé.

Voyez avec quel empressement, avec quel enthousiasme l'enrôlement s'est fait. A peine le premier contingent était-il parti, qu'aussitôt le deuxième s'est organisé et est parti. Et aujourd'hui, si l'on croyait devoir envoyer un troisième et un quatrième contingents, je ne doute pas que le même empressement serait manifesté.

Non, ce n'est pas Downing street, c'est la voix du peuple qui s'est fait entendre. Qu'est-il arrivé dans cette Chambre ? Sur 213 députés, 10 seulement ont voté contre l'envoi des contingents et contre la politique du gouvernement sur cette question. Cela ne prouve-t-il pas que ce n'est pas la voix de Downing Street ni celle des hommes de Westminster qui a commandé ? Ce qui a été fait l'a été pour répondre aux sentiments exprimés par le peuple du Canada presque tout entier. Mais l'envoi des contingents et la ratification apportée par cette Chambre à cette politique, suivant le désir exprimé par l'opinion publique, ne constitue pas du tout une approbation de l'idée impérialiste. Je crois qu'au point de vue de la province de Québec, il n'était pas opportun pour elle de refuser de s'associer à l'acte des autres provinces, et que l'immense majorité, sinon l'unanimité, des autres provinces était favorable à cette politique.

Il est vrai que dix députés ont protesté par leur vote contre l'envoi des contingents, mais je ne puis croire que l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) ait pu, avec raison prononcer à l'égard de la majorité dans cette circonstance, les paroles que je vais citer. Parlant à Saint-Rémi, l'honorable député de Labelle s'exprimait ainsi le 26 mars dernier. Faisant allusion au petit nombre de ceux qui ont voté avec lui, il a donné clairement à entendre que si tout le monde avait voté suivant sa conscience, le nombre aurait été beaucoup plus considérable :

Il y a un bon nombre d'autres députés, disait-il, qui approuvaient notre conduite et qui l'ont proclamé, mais qui n'osent pas voter suivant leur opinion, parce qu'ils sont obligés de conserver de bonnes relations avec le pouvoir existant. Ils ont besoin de patronage, non seulement pour leurs électeurs, mais à leur propre point de vue, quelques-uns espèrent être sénateurs, d'autres juges et il leur faut se bien conduire pour arriver à leur but.

J'ose à peine croire que l'honorable député de Labelle a prononcé ces paroles ; je ne puis croire qu'il se soit permis de juger les motifs de ceux qui ont voté contre sa proposition, car parmi ses adversaires se trouvent de ses propres amis avec lesquels il est en rapports constants.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter car je crains de n'avoir déjà retenu la Chambre trop longtemps. Il y a une autre question importante qui mérite quelques remarques. Il y a quelques jours, mon honorable ami de Montcalm posait à l'honorable premier ministre une question très intéressante. Je vais finir mes remarques en traitant une autre violation des promesses faites aux électeurs par l'honorable premier ministre. Le 28 mars dernier, mon honorable ami (M. Dugas) posait au premier ministre l'interpellation suivante :

Les mots suivants pris dans le numéro de " La Patrie " du 28 septembre 1899, rapportent-ils d'une manière exacte une partie du discours prononcé par l'honorable premier ministre à Drummondville, le 26 septembre dernier ?

Voici maintenant la partie du discours telle que rapportée :

Vous savez qu'en 1896 une question irritante jetait du trouble dans le pays. C'était une question où la religion et la politique étaient confondues. La solution de cette question exigeait les plus fortes qualités chez un homme d'Etat. L'ancienne administration prétendait avoir réglé cette question par la présentation d'un bill appelé réparateur, mais qui ne réparait rien du tout. Ce bill, d'un autre côté, était de nature à irriter la population d'une province sœur. La mesure échoua, et nous arrivâmes au pouvoir. Nous avons promis de régler la question en six mois. Vous êtes témoins que cette promesse a été remplie à la lettre. La question

des écoles n'existe plus, bien que nos amis les bleus cherchent à la remettre sur le tapis ?

Maintenant voici la réponse de l'honorable premier ministre. Je la traduis de la version anglaise du *Hansard* :

Je regrette beaucoup de dire, quoique j'aie toujours cru que j'avais une bonne mémoire, qu'elle n'est pas assez bonne pour me permettre de me rappeler d'un discours prononcé il y a six mois et deux jours, quand la question m'est posée.

Il est tout à fait extraordinaire que, sur une question aussi importante que celle-là, la question la plus importante peut-être que mon honorable ami ait eue à régler à son point de vue personnel et au point de vue de son avenir et de son honneur politique, au point de vue de la place qu'il occupera plus tard dans l'histoire—la question des écoles—il est tout à fait extraordinaire, dis-je, que l'honorable premier ministre n'ait pas pu se rappeler, sinon le texte, du moins le sens des paroles qu'il a prononcées. Je suppose qu'il ne parlait pas à la légère, qu'il ne voulait pas induire les électeurs en erreur ; je suppose qu'il était sincère quand il a dit que la question était réglée comme il avait promis de la régler.

Mais, mon honorable ami, le député de Montcalm (M. Dugas) n'étant pas satisfait de la réponse donnée par l'honorable premier ministre, est revenu à la charge et lui a posé la question suivante :

L'honorable premier ministre a-t-il déclaré à Drummondville ou ailleurs, dans le courant de l'année dernière ou en tout autre temps depuis qu'il est premier ministre, que lui ou son administration avait définitivement réglé la question des écoles du Manitoba ?

Voici la réponse de l'honorable premier ministre :

Le premier ministre a déclaré dans cette Chambre et ailleurs que la question des écoles a été réglée de la seule manière efficace qu'elle pouvait l'être, en l'enlevant de l'arène de la politique fédérale et en la renvoyant à la législature du Manitoba, laquelle, dans un esprit de conciliation et de bon vouloir envers la minorité, a adopté une législation importante en amendement de l'Acte des écoles de 1890 ; et telle législation comme toute autre législation est toujours sujette à être amendée et améliorée.

Je traduis couramment de la version anglaise, parce que je n'ai pas encore reçu la traduction officielle.

Eh bien ! l'honorable premier ministre peut voir maintenant la différence qu'il y a entre les déclarations et les promesses qu'il faisait en 1896 dans la province de Québec, et leur accomplissement, par le langage qu'il est obligé de tenir aujourd'hui. En 1896, à Saint-Roch,—et j'aime encore à répéter les paroles qu'il prononçait alors, nous ne pouvons jamais les répéter trop souvent. Il disait : Si j'arrive au pouvoir je nommerai une commission à la tête de laquelle sera l'honorable sir Oliver Mowat et l'honorable sir Henri Joly de Lotbinière, et dans six mois, si cette question n'est pas réglée au moyen de la conciliation, je prendrai tous les moyens que la constitution me donne pour la régler. Ainsi, mon honorable ami promettait que si la conciliation échouait, il prendrait les moyens indiqués par le jugement du Conseil privé pour régler la question ; la seule manière dont elle pouvait, selon moi, être réglée dans le temps.

Mon honorable ami a dit qu'il avait réglé la question en la renvoyant de nouveau à la législature du Manitoba. Mais c'est justement là où les catholiques ont été privés de leurs droits. En la renvoyant à la législature du Manitoba on ne règle rien du tout.

Je dis donc que la question des écoles envisagée d'après les promesses et les déclarations que mon honorable ami avait faites à l'électorat, n'est pas réglée du tout. Il a manqué à la foi jurée envers l'électorat de la province de Québec, et je n'ai aucun doute qu'il lui en demandera un compte sévère. La question n'a pas été réglée, elle a été compromise.

En se plaçant au seul point de vue des déclarations solennelles qu'il avait faites sur cette question à l'électorat de la province de Québec surtout, l'honorable premier ministre aurait dû remplir l'engagement qu'il avait pris envers cette province, et je n'ai aucun doute que sur ce point, comme sur tous les autres que j'ai mentionnés, les électeurs lui demanderont compte de sa conduite. Non, il n'a pas réglé cette question des écoles, mais il l'a peut-être compromise à jamais. Où est le règlement au point de vue de ceux à qui on a enlevé leurs droits constitutionnels et que l'on s'était engagé à leur restituer ? Ce règlement n'existe pas, et si aujourd'hui il n'y a peut-être plus moyen de régler cette question d'une manière satisfaisante, toute la responsabilité en retombe sur l'honorable premier ministre.

Je demande pardon à la Chambre de la retenir aussi longtemps. Un mot encore. Il me semble que le peuple du Canada a maintenant les yeux ouverts et qu'il est prêt à juger la conduite de ces messieurs de la droite comme elle mérite de l'être. Nous en avons des preuves tous les jours. Lors de l'élection de Sherbrooke le parti libéral a employé pour triompher tous les moyens à sa disposition. Il y a envoyé, chose qui ne s'était peut-être jamais vu, cinq ministres de la Couronne à la tête desquels se trouvait mon honorable ami le chef du gouvernement. Ils y ont fait la lutte en faveur du candidat libéral, qui était un homme très fort. Les libéraux ont inondé le comté d'argent. Nous en savons quelque chose pour avoir suivi ces messieurs dans leurs comités et au cours de leur cabale ; ils y ont dépensé une somme énorme sans réussir à faire élire leur homme. La lutte se faisait dans une circonscription composée de Canadiens-français et de Canadiens-anglais, et leur défaite n'en est que plus significative. L'opinion publique dans la province de Québec comme ailleurs, est

prête et s'il y avait des élections demain, je n'ai aucun doute que ce que je viens de dire pour Sherbrooke se répéterait dans la grande majorité des comtés.

Je rencontrais l'autre jour, un citoyen qui est à la tête d'un journal important ; je ne nommerai pas la ville dans laquelle ce journal est publié, de peur de le faire reconnaître immédiatement ; après avoir engagé la conversation, il en vint à me faire la parabole suivante : **Un jour, un marchand désirant s'assurer les services d'un commis, en fait la demande par la voie ordinaire ;** un jeune homme se présente, plein de brillantes promesses. "Je puis faire ceci, je puis faire cela, je suis bon dans telle ligne et dans telle autre." Le marchand ajoutant **foi à ses dires, et se fiant à ses promesses,** le prend à son service. Mais, dit mon interlocuteur, après trois ou quatre mois, cet employé n'avait pas rempli toutes les belles promesses qu'il avait faites, et le marchand n'attend que l'expiration de son engagement pour le congédier. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire, lui dis-je. C'est bien simple, me répondit ce citoyen, je suis déterminé à suivre l'exemple de ce marchand. **Je suis un libéral, mais je suis bien décidé à** voter contre ce parti et à le renvoyer du pouvoir aux prochaines élections. Ce n'est pas le seul libéral qui tient ce langage, et je ne serais pas surpris d'entendre dire qu'un grand nombre d'autres vont suivre son exemple. Ces électeurs n'attendent que la fin du parlement pour signifier leur congé à ceux qu'ils avaient engagés en 1896, et pour dire à l'honorable premier ministre : Vous n'êtes plus digne d'être notre chef.